

N°34-2016 – BUDGET PRIMITIF – COMMUNE

Le Maire soumet au Conseil municipal le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** ce budget.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 032 404,78 € en section de fonctionnement et à la somme de 3 006 261,79 € en section d'investissement.

N°35-2016 – BUDGET PRIMITIF – SERVICE DES EAUX

Le Maire soumet au Conseil municipal le budget primitif du Service des eaux pour l'exercice 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** ce budget.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 195 063,37 € en section de fonctionnement et à la somme de 73 740,16 € en section d'investissement.

N°36-2016 – BUDGET PRIMITIF – REGIE DE TRANSPORT

Le Maire soumet au Conseil municipal le budget primitif de la Régie de transport pour l'exercice 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** ce budget.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 33 577,39 € en section de fonctionnement et à la somme de 88 000,00 € en section d'investissement.

N°37-2016 – BUDGET PRIMITIF – CCAS

Le Maire soumet au Conseil municipal le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** ce budget.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 150,00 € en section de fonctionnement.

N°38-2016 – ACCES AU CHANTIER ET ASSAINISSEMENT SUITE AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE REPOS DE PORTE DE FRANCE

La DIR-Est a pour projet de réhabiliter l'aire Porte de France située sur le ban communal de Entrange dans les emprises existantes du domaine routier national.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** les accords de principe ci-dessous :

- Il ne sera pas nécessaire de réaliser une procédure d'urbanisme pour la démolition des sanitaires existants et l'installation de nouveaux sanitaires ;
- Le maire conserve le pouvoir de police en ce qui concerne la compétence assainissement non collectif ;
- La mairie de Entrange souhaite conserver la piste de chantier réalisée à la fin du chantier ;
- La DIR-Est fournira à la mairie des visuels de communication pour avertir les riverains et les administrés.

N°39-2016 – RETROCESSION D'UNE CASE DE COLUMBARIUM

Le Maire fait part de la demande de Monsieur Martin SZKARADEK qui souhaite rétrocéder la case simple de columbarium référencée A5 et demander une case double pour réunir les urnes de ses parents.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** la rétrocession de la case simple et l'attribution d'une case double.

N°40-2016 – MUTUALISATION DANS LE CADRE DU BUDGET DE ECLOS

Le Maire expose aux membres du Conseil que l'association ECLOS a revu son fonctionnement administratif interne pour mettre en place un système de recettes et de dépenses mutualisées au niveau de ses différents sites. La mutualisation apporterait plus de souplesse et de diversité dans les activités pédagogiques, faciliterait la logistique et l'organisation de l'association et permettrait d'assurer une équité sur les coûts de personnel entre communes utilisatrices. Le coût par enfant sur chaque commune serait identique.

Jusqu'en janvier 2016, les charges de personnel et de fonctionnement étaient supportées par chaque commune pour sa propre structure ainsi que les coûts des mises à disposition du personnel communal à l'association. De même, la part de financement de la CAF restait au bénéfice propre de chaque commune.

Il est proposé de mutualiser les coûts de fonctionnement des périscolaires des cinq communes concernées incluant, le cas échéant, le coût des mises à disposition du personnel communal et de mutualiser également les parts de financement CAF et toutes les recettes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la mutualisation des dépenses et des recettes des activités du périscolaire gérées par l'association ECLOS.

Session close et séance levée à 22h00

Délibérations prises : n°32-2016 à n°40-2016

BACH Jean-Marie		FRANIATTE Éric	<i>Procuration à M. DEWILDE</i>
BARBE Jérôme	<i>Procuration à Mme GOMES-PICARD</i>	GOMES-PICART Sandra	
BASSAN Astrid		HAGEN Claudine	
BERTOLOTTI Marie		HAZOTTE Lydia	
CORNIQUET Yannick		HERGAT Michel	
DEWILDE Éric		TONNELIER Jérôme	
DROUARD Michel		WOLTER Carole	<i>Procuration à Mme HAGEN</i>
FEUVRIER Alieth	<i>Procuration à M. HERGAT</i>		